

Communications de la Commission de réforme de l'ordonnance de formation « attestation fédérale AFP santé-social »

La Commission de réforme de l'ordonnance de formation « attestation fédérale AFP santé-social » a - lors de sa deuxième séance - planché sur un premier projet de profil de qualification. Elle s'est par ailleurs prononcée en faveur de l'introduction de projets pilotes en 2011 dans quelques cantons, moyennant le respect de certains critères.

La Commission de réforme de l'ordonnance de formation « attestation fédérale AFP santé-social » a tenu sa deuxième séance le 27 août 2009. Dans ce cadre, elle a pris connaissance des premiers résultats du groupe de travail « plan de formation », et traité en détails d'un premier projet de profil de qualification. Elle a par ailleurs institué un sous-groupe chargé de l'élaboration des différents éléments de la procédure de qualification à régler au niveau du plan de formation et de l'ordonnance. La Commission a également adopté le principe de l'introduction d'un nombre restreint de projets pilotes offrant une attestation santé-social dès l'été 2011. Des critères permettant de définir l'échantillon des projets pilotes seront élaborés d'ici la fin octobre. Cela fera alors l'objet d'une nouvelle communication. Quant à la décision finale d'attribution, elle se fera en concertation avec l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) et la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP).

Berne, le 28 août 2009